

LE TRAVAIL DE BACHELOR

Principes généraux

Le travail de Bachelor constitue l'aboutissement des études de Bachelor en *Travail social et politiques sociales* et en *Sociologie*. Il se déroule pendant la 3^{ème} année du Bachelor et débute à la rentrée du semestre d'automne. Il s'élabore progressivement en parallèle avec le "pro-séminaire". Il permet ainsi d'allier une préoccupation scientifique, explorée de manière interactive lors du pro-séminaire, à une préoccupation personnelle développée par l'étudiant-e. En tant qu'activité de formation, le travail de Bachelor permet aux étudiant-e-s d'élargir leurs compétences à un type de recherche impliquant notamment :

- la mise en concordance entre intérêts scientifiques de l'enseignant-e et intérêts personnels de l'étudiant-e ;
- la capacité d'élaborer une question de recherche, de repérer les enjeux théoriques et / ou de terrain et le maintien d'une distance critique suffisante ;
- la construction d'un cadre conceptuel et théorique nécessaire à la détermination et la saisie de l'objet de recherche ;
- l'identification et la délimitation d'un corpus de données primaires, secondaires ou théoriques ;
- l'analyse des données, la mise en forme et la rédaction d'un rapport de recherche.

Le pro-séminaire

Le pro-séminaire est un outil de construction, de conceptualisation et de confrontation pour l'élaboration du travail de Bachelor. Les étudiant-e-s seront amené-e-s selon les thèmes et les activités du pro-séminaire à présenter leurs données et leur démarche d'analyse et à confronter leurs premiers résultats. Le nombre de place dans un pro-séminaire peut être limité afin de préserver une équité répartition des étudiant-e-s.

Le pro-séminaire s'étend sur les 2 semestres de la troisième année de formation, selon le calendrier accessible sur Gestens.

L'organisation du travail prévoit notamment :

- au semestre d'automne, l'exploration thématique, les questionnements théoriques, les états des savoirs, le type de recherche et les outils méthodologiques ainsi que l'appréciation de la faisabilité d'un tel projet ;
- au semestre de printemps, la pratique et l'opérationnalité de la recherche.

La validation du pro-séminaire se fait sur la base de la participation et de la remise de travaux intermédiaires liés à la réalisation du travail de Bachelor.

L'accompagnement

Dans le cadre du pro-séminaire, un accompagnement est proposé à chaque étudiant-e permettant de veiller au bon déroulement de la recherche, de planifier les étapes, d'anticiper et de s'adapter aux difficultés, et d'évaluer progressivement les résultats. Un calendrier est établi par l'enseignant-e, calendrier auquel l'étudiant-e est tenu-e de se conformer. Ce calendrier fait l'objet d'une convention bi-partite entre l'étudiant-e et l'enseignant-e.

L'accompagnement proposé prend la forme de séances collectives ou parfois individuelles. Six séances d'accompagnement au maximum pour la première tentative, et en cas d'échec, une séance individuelle et explicative sont programmées avec chaque étudiant-e. S'y ajoute au maximum un rendez-vous individuel avant la session suivante.

Le travail de Bachelor

Le travail de Bachelor est un travail de recherche incluant la totalité des processus d'élaboration et d'analyse. Il doit donc comporter les éléments suivants :

- contextualisation du sujet ;
- enjeux et définition d'un sujet de recherche ;
- construction d'un questionnement de recherche ;
- ressources conceptuelles et théoriques ;
- perspectives et faisabilité méthodologiques ;
- constitution et accès au corpus de données ;
- analyses des données ;
- rédaction d'un rapport de recherche ;
- propositions et / ou mises en perspective ;
- rédaction d'un résumé de recherche.

La validation du travail

Les critères d'acceptation et de validation du travail s'appuient sur ces éléments et sur la logique argumentative et démonstrative du document : cohérence des données, cohérence du cadre théorique et conceptuel, cohérence de l'écriture et logique explicative. Le document écrit comporte une cinquantaine de pages. Il suppose une présentation rigoureuse des idées, un style précis et concis et le respect des règles de mise en forme et de présentation (cf. les directives spécifiques pour les travaux écrits) ainsi qu'une déclaration sur l'honneur stipulant que toutes les sources ont été mentionnées dans le document final du travail de Bachelor.